

Image not found or type unknown



## Franchise / Franchiseur

Par **bruns2669**, le **11/04/2025** à **12:13**

Bonjour

Ma franchise me relance pour des erreurs de factures de 2021 / 2022 / 2023 pour des clients pro

Nous sommes en Avril 2025 quand ces demandes sont arrivées

Or le fait que le franchiseur n'a pas besoin d'argent vu les délais je souhaite savoir s'il existe un point sur lequel nous pouvons éviter de payer ces factures / et ou refaire ces factures

Est-ce qu'il y a des délais a respecter

Vu que mes bilans sont cloturés comment procède-t-on ?

Merci